

Affaires Internationales

Qui sommes-nous:

Notre équipe d'experts internationaux offre toute une gamme de services aux investisseurs étrangers, qu'ils soient des particuliers ou des compagnies, qui voudraient établir des opérations commerciales aux Etats-Unis. Nous faisons de même pour les entreprises américaines désirant s'établir à l'étranger. La proximité de notre succursale de Hambourg, en Allemagne, nous permet de desservir ponctuellement les compagnies américaines situées au nord de l'Europe. Nos longues années de service à notre clientèle européenne, jointes à notre programme de formation juridique internationale, nous ont permis de développer un vaste réseau d'avocats conseils internationaux et ce, particulièrement en Europe.

Quels services pouvons-nous vous offrir:

Compte tenu des besoins particuliers de nos clients, nous leur offrons une panoplie de services, à des prix compétitifs, concernant les formes et modalités d'établissement des entreprises, les meilleures méthodes d'allègement fiscal pour les compagnies multinationales, l'acquisition et l'aménagement de leurs sites, les règlements sur l'occupation des sols, les lois sur l'immigration pour leurs officiels et employés. La taille de nos clients s'étend des modestes sociétés de personnes aux géants de l'industrie internationale y compris ceux de la fameuse liste des "Fortune 500". Sur demande, nous sommes prêts à vous fournir des exemplaires de programmes similaires préparés pour nos clients dans le passé.

Notre champ d'expertise comprend notamment:

- La formation d'entreprises et leurs modalités de fonctionnement
- Les contrats de filiales communes
- Les arrangements contractuels: accords de vente, de concession, de représentation commerciale, de production et de ravitaillement et de franchise exclusive.
- L'enregistrement des marques déposées et des droits d'auteur / La protection de la propriété littéraire et artistique
- Les règlements douaniers et du commerce d'importation
- La législation internationale de transport (connaissance / "COGSA" / conventions internationales)
- Les questions d'impôts sur le revenu
- Les règlements du service d'immigration
- Les contrats logistiques
- Les contrats de travail